

MONCHAUX SUR ÉCAILLON

BULLETIN MUNICIPAL



- Le mot du maire,
- La cérémonie des vœux 2015.
- Extrait des délibérations du Conseil Municipal.
- Portrait des nouveaux élus.
- Informations administratives.
- Evènements en image.
- La vie sociale du village.
- Les déchets.
- Les infrastructures et équipements.
- La sécurité.
- Le savez-vous ?
- État civil.
- Communication et informations utiles.
- Les festivités à venir.
- Monchaux en hiver.



Le fleurissement de la commune



Le mot du maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cher concitoyens,

Chers amis,

L'année 2014 vient de s'achever... Notre équipe a pris ses fonctions en mars pour gérer notre commune et vous pouvez compter sur l'investissement et la compétence de tous. Nous avons donc poursuivi les nombreuses actions entreprises par l'ancienne municipalité et avons mis en place notre programme. Nous continuerons en 2015 par l'étude de la rénovation de la salle des fêtes, l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite, l'embellissement du village, l'entretien de l'éclairage public.

En écoutant les experts ou les divers responsables politiques, 2015 s'annonce comme une année difficile, marquée par l'austérité (croissance stagnante, dotations en baisse). Il faut cependant rester optimiste et mettre toutes nos forces dans la réalisation de nos projets.

« Ce qui est important, ce n'est, ni d'être optimiste, ni pessimiste, mais d'être déterminé. »

Jean Monet

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale une excellente année 2015, que vos projets se réalisent.

L'équipe municipale et votre Maire dévoué.



-- La cérémonie des vœux 2015 --

La population présente



Les Monchalsiens mis à l'honneur



Mise à l'honneur de Mr Jean Luc
PAYEN pour sa médaille de la
Jeunesse et des Sports.

Remise de la médaille
parlementaire de Mme DUFOUR
TONNINI à Mr Yves Marie QUIEVY
pour ses 60 ans de musique et 45 ans
de direction.

- Extrait des décisions du conseil municipal -

Taxe foncière sur les propriétés bâties – Suppression de l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à l'usage è²

Le Conseil Municipal décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions de nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992.

Vote des taux d'imposition (15 voix pour)

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes, à savoir :

Taxe d'habitation : 21.17 %, Taxe foncière bâti : 19.75 %, Taxe foncière non bâti : 79.40 %.

Produit des concessions de cimetière (15 voix pour)

Il est décidé de ne plus céder cette part financière liée à l'achat de concession et de combler de l'équilibre du CCAS par le biais d'une subvention annuelle.

-BP 2014 (15 voix pour)

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2014 de la façon suivante :

- section de fonctionnement :

-dépenses : 490 590.85 €

-recettes : 490 590.85 €

- section d'investissement :

-dépenses : 194 461.39 €

-recettes : 194 461.39 €

Ce budget est adopté par les membres du Conseil Municipal.

Motion de l'AMF (14 Pour)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la motion de soutien à L'Association des Maires de France qui consiste à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Prise en charge des archives communales (14 Pour)

Considérant que deux registres de délibérations du Conseil Municipal sont en mauvais état : 1881-1912 et 1912-1953 et afin de préserver ces registres dans les meilleures conditions, le conseil municipal accepte le dépôt aux Archives départementales de ces deux registres de délibérations.

Bourses communales (14 Pour)

Le Conseil Municipal décide de reconduire le versement d'une bourse communale cette année. Sur présentation d'un certificat de scolarité, un virement de 40 € sera effectué :

-aux parents d'enfant scolarisé dès la 6^{ème},

-directement à l'étudiant en cas d'études supérieures.

Dans un souci comptable annuel, la date butoir pour la remise des pièces est fixée au 15 novembre 2014.

Signature de la convention d'occupation des locaux de l'ancienne école par la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) (12 voix pour)

Monsieur le Maire expose certains termes d'une convention rédigée pour l'occupation des locaux de l'ancienne école située 4 rue d'en Haut à Monchaux sur Ecaillon par la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) dont la Présidente est LUBERDA Sandrine. Elle ne prendra pas donc au vote de cette délibération.

La MAM a pour missions :

- l'accueil des enfants de 2.5 mois à 6 ans en journée de façon permanente et temporaire avec une amplitude horaire de 7 heures 30 à 18 heures 30 du lundi au vendredi inclus,
- la garantie d'un accueil où le jeune enfant peut s'épanouir et s'éveiller en compagnie d'autres enfants sous l'attention d'une équipe de professionnels (assistantes maternelles agréées par le Conseil Général),
- la garantie d'un lieu d'accueil qui favorise la socialisation du jeune enfant tout en développant son individualité et sa personnalité déclinée dans le cadre du projet de fonctionnement,
- la garantie d'un lieu d'accueil sécurisé et convivial dans un local adapté aux besoins des jeunes enfants,
- la garantie d'un lieu d'accueil ouvert à tous dans le respect du règlement intérieur établi par l'association 1,2,3 graine d'éveil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (13 voix pour)

Monsieur le Maire expose qu'au regard des dispositions de l'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Locales, la commune peut réclamer chaque année à ERDF la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant sur la modification du régime des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution :

1. de fixer la redevance annuelle pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, selon le calcul ci-dessous :

Population Municipale Totale (P)	Formule de calcul	Revalorisation
		2013/2014 : + 1,03 %
< ou égal à 2000 habitants	195 euros en 2014	Depuis 2002 : + 27,28 %

2. que ce montant soit revalorisé chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Occupation du domaine public : Friterie Monsieur ANDRIEUX (13 Voix pour)

Une convention d'occupation temporaire du domaine public avait été établie le 05/03/2014 avec Monsieur ANDRIEUX pour le stationnement de sa friterie sur une parcelle rue de Verchain. Le tarif fixé était d'un euro symbolique pour une année. Monsieur ANDRIEUX nous a fait part, il y a quelques semaines de la cessation de son activité. L'année n'étant pas écoulée et vu la modicité de la somme à facturer, Monsieur le Maire propose de ne pas établir de titre de recette pour cette occupation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas facturer cette occupation du domaine public.

Demande d'occupation de domaine public occasionnel (12 Voix pour, 1 Voix contre)

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande d'occupation occasionnel du domaine public pour un commerce ambulants.

Il convient alors de statuer si nous autorisons sur la commune ce genre d'occupation et de définir un tarif au mètre linéaire occupé.

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, décide d'autoriser l'occupation du domaine public au prix d'1 euro le mètre linéaire occupé par journée d'occupation.

Il rappelle qu'un arrangement avec les commerces présents sur la commune est à convenir, au préalable.

Conditions, règlement, tarifs location salle des fêtes (12 Voix pour)

Monsieur le Maire indique avoir revu, suite à certain débordement, aux consommations d'énergie... le règlement de location de la salle des fêtes. Il demande donc si l'assemblée valide les principaux changements apportés, à savoir :

TARIFS : 350 € été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

500 € hiver (du 1^{er} octobre au 30 mars)

Plus de location en soirée, la semaine en raison de l'occupation de la gymnastique.

La réservation sera confirmée par la signature du cahier de réservation et du règlement des arrhes d'un montant de 100 € en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les arrhes sont perdues si un désistement intervient moins de 2 mois avant la date souhaitée.

Si le désistement intervient dans le délai des 2 mois, le remboursement des arrhes sera possible en cas d'une nouvelle location de la salle.

En cas de circonstance exceptionnelle, la commune se réserve le droit de décaler la remise des clés au samedi dans la matinée.

Le chèque de caution sera restitué par le Régisseur après l'état des lieux dans un délai d'un mois.

Toute dégradation sera réparée ou commandée par la commune et facturée au locataire.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le nouveau règlement et indique que celui-ci entre en vigueur pour toute nouvelle location à compter de ce jour.

Plan d'action du Valenciennois (13 voix pour)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer le Plan d'actions du Valenciennes établi en séance plénière du 23 juin dernier en confirmant donc ce souhait par l'approbation de ce document.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer ce plan d'actions.

Participation centre aéré (12 voix pour, 1 abstention)

Monsieur le Maire rappelle le contenu du Monchaux info distribué au mois d'août relatif à la participation de la commune aux frais liés aux centres aérés.

Il demande donc de confirmer les termes ci-dessus :

-20 jours maximum (4*5 jours ou 4*1 semaine)

-De 4 à 12 ans,

-En centre aéré uniquement (pas en stage de découverte)

Il demande de bien vouloir fixer le montant de la participation qui sera reversé aux familles de Monchaux sur Ecaillon pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal valide le remboursement 10 € par semaine et par enfant qui sera calculé au besoin au prorata temporise.

Sens interdit rue de Baillon (1 Pour, 13 contre)

Une demande de modification de réglementation de circulation est parvenue en Mairie. Evoquée lors d'une réunion publique, les riverains de la rue de Baillon demandent à ce que le sens interdit soit repensé.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de conserver le sens interdit qui va de la rue de Valenciennes à la rue de Baillon, sauf pour les riverains, sauf vélos.

Plan PMR (Personne à Mobilité Réduite) (13 voix pour)

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire, à savoir sur la prévision de la mise en conformité au plan PMR et indique prévoir les crédits nécessaires sur les exercices budgétaires correspondants :

- des toilettes de la salle des fêtes,
- de l'accès dans l'église.

Il est prévu de réaliser l'accès aux toilettes en liaison avec les travaux engagés dans celle-ci et la mise aux normes des portes d'accès (intérieure et extérieure) sur l'arrière de l'église (entrée habituelle).

Les travaux seront financés sur les 2 années à venir 2015 et 2016.

Convention pose et entretien radars pédagogiques (13 voix pour)

Deux radars pédagogiques vont être installés route de Verchain et route de Thiant qui sont des routes départementales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'installation de ces 2 radars avec le département.

Occupation temporaire de salle (13 voix pour)

Le Conseil Municipal autorise l'occupation du club de porcelaine de Prouvy, de la salle de guitare de l'espace Jean Claude PUECH à titre temporaire : du 2 janvier au 10 juillet 2015, le mardi de 9h à 17h.

Participation classe de neige école de Thiant (13 voix pour)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les éléments suivants :

- Si la classe de neige a lieu pendant la période scolaire le montant de la participation est fixé à 50 € par enfant, sur présentation de justificatif.
- Si la classe de neige a lieu hors temps scolaire : aucune participation.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'année 2015.



NOTRE SITE INTERNET

Très régulièrement mis à jour, n'hésitez plus à consulter le site internet de la commune :

<http://www.monchaux-sur-ecaillon.fr/>

Vous y retrouverez des informations ponctuelles ainsi que des démarches administratives.

PORTRAIT DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nous avons voulu vous présenter deux des nouveaux élus de la commune, voici de quoi les connaître un peu mieux.

Dominique TAISNE

Quand j'ai rejoint l'équipe qu'avait formée Monsieur le Maire, je n'avais aucune idée du rôle de conseiller municipal.

Depuis, je découvre les mécanismes de la gestion d'une commune et cela m'intéresse beaucoup.

J'apporte autant que possible, ma disponibilité, mon savoir et mon expérience personnelle afin de pouvoir servir au mieux les intérêts de la commune et de ses concitoyens.

Stéphane DUJARDIN

Tout d'abord je suis ravi d'avoir intégré une équipe dynamique et volontariste.

J'ai senti dès les premières réunions (plus nombreuses que prévues...) une véritable envie d'intégrer les "nouveaux", et une participation collégiale sur l'ensemble des sujets.

Chacun apporte son expérience, toujours dans l'intérêt de tous.

J'ai pu ainsi apporter mes connaissances sur :

- la partie électricité du nouveau local pétanque
- l'étude de faisabilité et rentabilité du remplacement des éclairages publics avec de nouveaux appareils à led (moins de consommation, moins de maintenance, durée de vie supérieure...)
- l'installation des radars pédagogiques.

Et nous allons démarrer l'étude de la rénovation de la salle des fêtes : amélioration acoustique, réaménagement du hall d'accueil avec intégration d'un local pour enfants, accès à la cuisine, déplacement des toilettes...tout cela bien sûr avec un budget en adéquation avec nos besoins et nos capacités de financement.

Je peux assurer que toutes les décisions sont prises avec une constante d'équilibre budgétaire.

J'aimerais également que l'on continue le fleurissement du village, et pourquoi pas un jour obtenir le label de village fleuri.

Je suis pleinement satisfait d'avoir intégré l'équipe municipale, tout cela demande du temps, mais c'est très enrichissant.

LES PERMANENCES DE NOS ELUS

Michel ARNOULD
Maire au 07.78.42.53.01

Mardi, jeudi de 9h à 11h & samedi de 9h30 à 11h30 et sur rv

Bernard DE MEYER
1er Adjoint : Travaux, Environnement et Aménagement au 06.16.54.39.59

Samedi de 10h à 12h et sur rv

Eric HENNION
2ème Adjoint : Finances et appel d'offre au 03.27.24.43.66

Samedi de 10h à 12h et sur rv

Anne-Marie FAUQUEUX
3ème Adjointe : Culture, jeunesse, sports, association, fêtes au 06.73.95.61.98

Mercredi 14h à 15h et sur rv

Jean-Maurice METAYER
4ème Adjoint : Urbanismes et affaires sociales au 06.79.13.55.37

Mardi de 10h à 12h et sur rv

INSCRIPTION sur les listes électorales

L'article L.9 du Code Electoral dispose que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Il n'en demeure pas moins que l'inscription n'est pas systématique et reste volontaire.

Pour ce faire, le citoyen doit se présenter en Mairie muni d'un justificatif de domicile et de sa carte d'identité afin de remplir un bulletin d'inscription sur les listes électorales ou de faire parvenir par courrier la copie des pièces indiqués accompagné du CERFA correspondant à leur situation téléchargeable sur le site internet :

<http://www.service-public.fr>

-- Evènements en Image --

CONCOURS DE JAVELOT INTERCLUB



LA FETE DES MERES DE LA COMMUNE

- Accompagnée par les membres de l'atelier guitare
- Et les choristes bénévoles





LES RENCONTRES MONCHALSIENNES



LA FETE DE LA MUSIQUE



REPAS DANSANT 100 % soleil !

LE CONCOURS DE BELOTE



LE repas des 3 fois 20 ans et plus



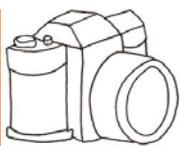
En souvenir et en chanson....



LA SAINT NICOLAS



LES FESTIVITES DE NOEL



Les photos, prises ce jour-là, sont à votre disposition gratuitement en Mairie.



L'atelier guitare électrique

Propose de Mr DELEUZE :

Connaissant l'atelier guitare de la commune, j'ai proposé à Michel ARNOULD d'apporter un complément d'informations et de connaissances sur un instrument identique mais électrifié et amplifié, la guitare électrique dont les bases d'apprentissage sont les mêmes que pour la guitare traditionnelle.

Toutefois, il faut tenir compte que cet instrument est polyvalent et polyphonique qui permet donc d'obtenir des sons très élaborés, différents, recherchés et variés. Elle permet donc de s'adapter à différents styles de musique tel que le jazz, le rock, le blues, le métal et d'autres...

RENSEIGNEMENTS : M. Deleuze au 06 78 17 43 36 et sur la page Facebook



Guitare Electrique Débutant

Les bouchons de l'écaillon

L'association Les bouchons de l'Ecaillon remercie particulièrement les résidents de la commune pour la contribution de la récupération de bouchons destinés à financer des opérations pour l'aide au handicap. Une forte participation a d'ailleurs été constatée lors du Téléthon.

Nous rappelons que nous collectons également les cartouches d'encre usagées.

Récolter un bouchon est un geste simple et gratuit à la portée de tous, qui apporte un soutien à toutes personnes en situation de handicap.

<http://www.les-bouchons-de-lecaillon.org/>



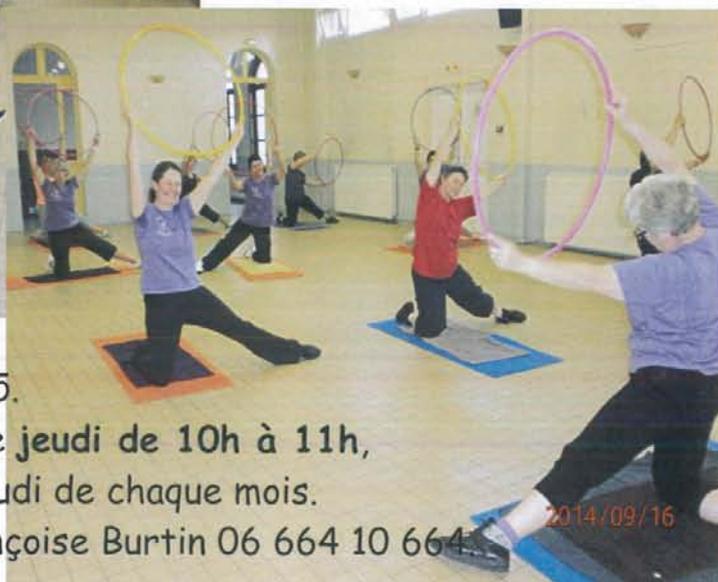


La gymnastique Monchalsienne a fêté ses 30 ans !

le mardi 16 septembre 2014, elle a offert
une séance découverte qui a réuni 22 personnes
de Monchaux et des villages voisins ...



Chaque participant adhérent
a reçu une serviette éponge
en cadeau de bienvenue.



Petit Rappel :

Les séances ont lieu

- le mardi de 18h30 à 19h45.
- et nouveau cette année, le jeudi de 10h à 11h,
avec une marche le premier jeudi de chaque mois.

Cotisation : 20€. Contact : Françoise Burtin 06 664 10 664



La bibliothèque municipale



Corinne LEROY vous accueille :

- lundi de 17h à 18h30 ;
- samedi sur rendez-vous.

La bibliothèque est installée dans les locaux de l'école, rue d'en haut, à côté du city-stade.

La cotisation annuelle est de :

- 10 € par famille de Monchaux pour l'année civile.
- 15 € pour les extérieurs.

Durée des prêts : 1 mois pour les livres, une semaine pour les CD et jeux.

Environ 3000 volumes sont à votre disposition sur les rayons : romans, policiers, documentaires, BD pour adultes et pour les jeunes.

En plus de ce stock de livres, la médiathèque du Quesnoy laisse un dépôt d'ouvrages renouvelés trois fois par an.

Tout titre précis peut-être demandé par nos lecteurs.

Sont également à votre disposition :

- CD roms musicaux, scolaires, artistiques, ludiques, culturels, ...
- CD : Prêtés par la médiathèque du conseil général ;



- Jeux de sociétés pour jouer en famille ou animer une fête.



-- Déchets --

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Les chiffres sont tombés et ils parlent d'eux mêmes :

A Monchaux, on est bon trieur !

Le tonnage d'Emballage Ménager Recyclable est de 66.7 kg par habitant, soit le meilleur de toute la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole !

ENCOMBRANTS : Procédure

ATTENTION : pas de dépôts sauvage !



La collecte des encombrants nécessite désormais une **inscription téléphonique préalable**.

Si vous désirez un ramassage n'oubliez pas de **contacter le 03 27 45 89 42** afin de vous inscrire et d'enregistrer votre demande.

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Un rappel pourtant si évident :

La loi interdit de jeter des déchets verts dans les cours d'eau bassin...

Nous vous rappelons que la société NETREL passe une fois tous les 15 jours le **mardi des semaines paires de mi-avril à mi-novembre**.

Et pourquoi pas devenir expert en compostage ???



Afin de valoriser les déchets fermentés cibles Valenciennes Métropole met en place une campagne de promotion du compostage.

Cette campagne vous permet d'acquérir un composteur à tarif très préférentiel.

Pour plus d'information :

- Téléphoner au 03 27 41 41 23 (14h / 17h).

-- Les infrastructures et équipements --



TENNIS

La commune vient d'investir sur un tableau de réservation pour les abonnés.

Cotisation annuelle :

-Monchalsiens : 15 €

-Extérieurs : 40 €

La période d'abonnement s'étend du 1^{er} avril au 31 octobre de l'année en cours.

Un chèque de caution de 50 euros, non encaissé, est demandé à chaque abonné pour la fourniture de la clef d'accès sécurisée et est restitué lors de la remise de ladite clef.

TOILETTES PUBLIQUES et LOCAL pétanque

Le local du terrain de pétanque a été inauguré récemment par Michel Arnould Maire de Monchaux.

Initié par l'ancienne équipe municipale il a été achevé par la nouvelle équipe pour le plus grand bonheur du club de pétanque.



PRET TABLES et CHAISES

PLUS DE TABLE ET DE CHAISES DU SAMEDI MAIS DU VENDREDI

En raison d'un aménagement d'horaire du personnel, le prêt de tables et de chaises n'est possible que du vendredi.

-- SECURITE --



Le Conseil Municipal a accepté de signer une convention pour la mise en œuvre d'une démarche de « Participation citoyenne » avec la Gendarmerie Nationale.

Ce dispositif consiste à créer les conditions d'un échange privilégié entre la Gendarmerie et les citoyens attentifs à leur environnement, afin d'améliorer la prévention des atteintes aux biens, abus de faiblesse et escroqueries.

Dans ce cadre, une réunion d'information a eu lieu le **Vendredi 26 septembre 2014 à 18h30 à Salle des Fêtes.**

C'est devant des Monchalsiens attentifs, que le lieutenant Roback (Gendarmerie de valenciennes) a exposé clairement le but, les conseils sur la participation citoyenne.

A la fin de l'exposé, des personnes référentes se sont inscrites pour être observateur et aide de la gendarmerie. Il a été rappelé que ce n'est pas être délateur, ni gendarme à la place des gendarmes, mais noter des faits précis qui permettent à ceux-ci d'être réactifs et efficaces dans la protection des biens et des personnes.

La mise en place de la participation citoyenne dans la plupart des communes du secteur gendarmerie a montré son efficacité espérons pour Monchaux l'obtention des mêmes résultats.



FORMATION DAE



Un défibrillateur automatique extérieur (DAE) est installé depuis février 2014 en mairie de Monchaux sur Ecaillon. Encore fallait-il une information auprès des élus, du personnel communal, des associations de la commune; c'est chose faite depuis le 16.10.2014 suite à la demande de Mr Le Maire.

A titre personnel, le Sch Balsamelli, du corps des pompiers de Douchy est venu distiller l'information gracieusement avec du matériel adéquat. IL a montré les gestes à accomplir en attendant les secours. Cette journée fut riche de renseignements. Il faudra certainement faire des piqures de rappel régulièrement (les employés communaux auront une journée de formation PSC 1 en décembre).

Les stagiaires : Mesdames Gourdin Alison, Leroy Corinne, Métayer Armelle, Taisne Dominique, Messieurs Arnould Michel, Drancourt Georges, Drancourt Mickaël, Hennion Eric et Lukowiecki Olivier.

-- Le savez-vous ? --



GARAGE SOLIDAIRE

Un garage solidaire a ouvert ses portes à Denain

Zone des Pierres Blanches

03.27.44.61.91 - Responsable M. IQUIOUSSEN Soufiane

Les personnes bénéficiant du RSA, CCAS, salarié en SIAE, public PLIE, AAH, ASS, demandeurs d'emploi longue durée revenus inférieurs au SMIC, jeunes de moins de 26 ans à la recherche d'un emploi suivi par la mission locale ou Pôle Emploi, peuvent s'adresser en Mairie pour obtenir la fiche liaison, les horaires et les tarifs.

Un self garage, mêmes coordonnées que ci-dessus, est ouvert à tous pour permettre d'effectuer soi-même les réparations. Un mécanicien est là pour vous conseiller mais celui qui effectue les travaux est le seul responsable. Documents à retirer en Mairie.



Madame Brigitte DARCHEVILLE, Proviseure, les professeurs et les élèves du lycée professionnel hôtelier Léonard de Vinci de Trith-Saint-Léger vous accueillent régulièrement au restaurant d'application.

Jours et heures d'ouverture :

le midi (à partir de 12h15) : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis

le soir (à partir de 19h00) : les mardis et vendredis

il est important de réserver et de respecter ses horaires.

Les tarifs :

le midi : menu à 12 € plus boissons

le soir : menu à 22 € plus boissons

soirée spéciale : menu à 29 € plus boisson

Formule boisson comprise, supplément de 7€ - l'abus d'alcool est dangereux.

Vous trouverez les renseignements complémentaires et les menus proposés jusqu'au mois de mai sur le site du lycée professionnel ou en tapant Lycée professionnel hôtelier de Trith-Saint-Léger sur un moteur de recherche.

Naissances



Hors commune :

BERNARD Lya	24 mai 2014	5 rue de Sommaing
SORLIN LHOIR Annah	11 juillet 2014	12 rue d'en Haut
DELATTRE Edwige	12 septembre 2014	17 rue des Coquelicots
DEHAYE Maxence	14 novembre 2014	3 rue d'Haspres
LANGLET Jade	30 décembre 2014	3 rue Pasteur



Décès

DUCARMEL Jacques 27 octobre 2014

Décès hors commune :

DUCHESNE Jeannine 15 janvier 2014

PRATIQUE

Quels documents conserver ? Combien de temps les garder ?

A GARDER TOUTE VOTRE VIE

- livret de famille, livret militaire et les pièces qui le complètent, diplômes, contrat de mariage, testaments (le dernier en date)
- timbres et règlements de copropriété, factures de travaux, réparations ou achats d'une certaine importance, engagements de location et baux, polices d'assurance et les preuves de leur résiliation, livrets d'épargne
- tout ce qui concerne les pensions civiles et militaires
- tout ce qui concerne la santé : carte de groupe sanguin (sur soi), carnets de santé, certificats de vaccinations, carte de Sécurité Sociale, dossiers médicaux (radiographies, analyses, certaines ordonnances...)

A GARDER UNE TRENTAINE D'ANNÉES

- quittances et pièces justificatives de paiement de toutes indemnités en réparation d'un dommage
- reconnaissance de dette civile

A CONSERVER UNE DIZAINE D'ANNÉES

- devis et marchés des architectes et des entrepreneurs
- factures EDF-GDF et preuves de paiement
- reconnaissance de dette commerciale

A CONSERVER PENDANT SIX ANS

- déclarations de revenus, copies de renseignements fournis à l'Administration des Finances, avertissements du percepteur, preuves du paiement de vos impôts

A CONSERVER PENDANT CINQ ANS

- pièces justificatives de paiement des intérêts de toutes sommes dues en vertu d'un prêt ou autre, des arrérages de rentes, des pensions alimentaires, des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, des allocations de chômage
- doubles des bulletins de paie de vos employés

A CONSERVER PENDANT DEUX ANS

- quittances et primes d'assurances, factures de téléphone et preuves de paiement

A CONSERVER PENDANT UN AN

- certificats de ramonage, factures des transporteurs et preuve de leur paiement et récépissés de transport

A CONSERVER PENDANT SIX MOIS

- notes d'hôtel, restaurant et pension et justification de leur règlement.

DOCUMENTS DONT LA DURÉE DE CONSERVATION EST VARIABLE

- bulletins de salaire (jusqu'à liquidation de votre retraite), contrats de travail et louage de service (pendant toute la durée du contrat et deux ans après sa résiliation)
- bons de garantie (pendant la durée de celle-ci), factures aussi longtemps que vous gardez l'objet acheté
- dossiers scolaires de vos enfants (jusqu'à la fin de leurs études et même après)
- souches de carnets de chèques bancaires et postaux, talons de mandats et virements, reçus et quittances (ainsi que les factures auxquelles ils se rapportent) : le plus longtemps possible
- quittances de loyers, état des lieux de votre logement : pendant toute la durée de votre location et jusqu'au remboursement de votre dépôt de garantie
- contrats de prêt : 10 ans après l'expiration du contrat. ■





Vous vous posez des questions dans le domaine de :

- L'enfance et la petite enfance
- L'emploi et la formation
- Les prestations légales et sociales
- La jeunesse, le sport, les loisirs
- L'accompagnement des parents, la médiation familiale et conjugale
- Le logement
- La santé
- La scolarité
- Les informations juridiques, la consommation
- Les personnes âgées
- Les personnes en situation de handicap

Les Points Info Famille vous renseignent et vous orientent

MAISON DE LA FAMILLE DU VALENCIENNOIS



2 ambitions :
 Vous informer gratuitement.
 Vous soutenir dans toutes les circonstances de la vie...

Les conseillers reçoivent sur rendez-vous :

Téléphone : 03 27 42 67 37

Fax : 03 27 26 19 67

Mail : maisondefamillevalenciennes@wanadoo.fr

Sur internet :

valenciennes.point-infofamille59.fr

lamaisondefamille.fr/index.php

HORAIRES D'ACCUEIL DU SECRETARIAT

LUNDI	8h30 12h30	14h00 18h00
MARDI	8h30 12h30	14h00 18h00
MERCREDI	8h30 12h30	14h00 18h00
JEUDI	8h30 12h30	14h00 18h00
VENDREDI	8h30 12h30	

Soutenue en 2013 par des institutions et une majorité de communes de l'arrondissement de Valenciennes.

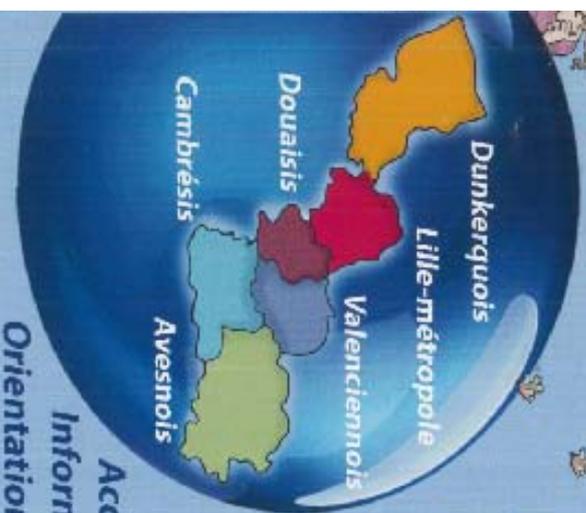
Anzin, Arrâs, Aubry-du-Hainaut, Aulroy-lez-Valenciennes, Bellain, Beuvrages, Brillon, Châteaufort, Crespin, Curgy, Douchy, Emerchicourt, Escouplin, Escaupont, Estreux, Famaux, Fresnes-sur-Escaut, Haveluy, Perennes, Héris, La Sentinelle, Lecellat, Lieu-Saint-Amand, Lourches, Maing, Marly, Monchaux-sur-Ecaillon, Montigny-du-Nord, Nivelle, Nouy-lez-Salla, Pettes-Forêt, Prouvy, Quézinaing, Sam-et-Rosières, Saint-Saulve, Sebcourg, Thivencelle, Thun-Saint-Amand, Trith-Saint-Léger, Valenciennes, Vica, Vieux-Comté, Walliers.



Un lieu unique d'accueil, d'information et d'orientation pour toutes les familles.



Les six Points Info Famille du Nord :
un réseau de partenaires à votre service



Accueil
Information
Orientation

- Un lieu labellisé et reconnu au service des familles.
- Un réseau de partenaires pour une présence sur l'ensemble du département.
- Une information, une orientation répondant à vos besoins.

Un site internet pour vous informer :
www.point-infofamille59.fr



MAISON DE LA FAMILLE DU VALENCIENNOIS
"Point Info Famille"

34 bis, rue Claudin Lejeune - 59300 VALENCIENNES
(latérale au parc de la Rhonelle)

*Des conseillers généralistes
pour votre information familiale.*



Un accueil personnalisé



Un espace ressources documentaires,
un soutien social et administratif



Un service d'informations pour tous



Un lieu d'échanges et de réflexions partagées



Besoin d'un conciliateur ?



Tu es scolarisé en 3ème dans un collège du Nord, quel que soit ton âge ? Tu peux donc bénéficier de cette offre ! Tu suis un enseignement spécifique (classe relais, apprentissage, CNED,...) ou bien tu es scolarisé en dehors du Nord ? Dans ce cas si tu as 14 ans et que tu habites le Nord, tu peux bénéficier également de l'offre !

Tu peux à nouveau commander ton Chèque Jeunes en Nord.

Attention, tu as jusqu'au 30 avril 2015 pour faire les démarches.

Le chèque Jeunes en Nord est valable jusqu'au 31 août 2015. Passée cette date, tu ne pourras plus t'en servir, alors dépêche-toi d'en profiter !

Comment obtenir ton chèque ?

Pour obtenir le Chèque Jeunes en Nord,

Tu rentres en 3e : Tu as besoin de ton certificat de scolarité.

Tu rentres en enseignement spécifique, tu es scolarisé en 3e dans un collège du Pas de Calais, de l'Aisne, de Belgique, et tu habites le Nord : Tu as besoin de ta carte d'identité et d'un justificatif de domicile au nom de tes parents.

Tu peux t'inscrire à l'aide de d'un formulaire que tu trouveras sur le site internet en le renvoyant par la poste accompagné de la (ou des) pièce(s) complémentaire(s).

Une question, une idée, contacte nous par le Forum de discussion.

<https://jeunesennord.lenord.fr>



Le chèque Pass Sport en Nord 2014-2015 est valable jusqu'au 31 août 2015. Passée cette date, tu ne pourras plus t'en servir, alors dépêche-toi d'en profiter !

Tu es scolarisé en 6ème dans un collège du Nord, quel que soit ton âge ? Tu peux donc bénéficier de cette offre! Tu suis un enseignement spécifique (classe relais, apprentissage, CNED,...) ou bien tu es scolarisé en dehors du Nord ? Dans ce cas si tu as 11 ans et que tu habites le Nord, tu peux bénéficier également de l'offre !

Le Pass Sport, comment l'obtenir ?

Pour obtenir le Pass Sport en Nord,

Tu rentres en 6e : Tu as besoin de ton certificat de scolarité (ou notification d'affectation dans un collège)

Tu rentres en enseignement spécifique, tu es scolarisé en 6e dans un collège du Pas de Calais, de l'Aisne, de Belgique, et tu habites le Nord : Tu as besoin de ta carte d'identité et d'un justificatif de domicile au nom de tes parents.

Tu peux t'inscrire à l'aide de un formulaire que tu trouveras sur le site internet en le renvoyant par la poste accompagné de la (ou des) pièce(s) complémentaire(s).

<https://jeunesennord.lenord.fr>



Déclarez vos ressources 2013 sur caf.fr

Vous n'avez pas déclaré vos revenus 2013 aux impôts.

Même si vous n'êtes pas imposable ou si vous n'avez perçu aucun revenu, rendez-vous au plus vite sur

caf.fr « mon compte/déclarer mes ressources ».

Sans cette déclaration sur caf.fr, nous suspendrons vos prestations le 5 février 2015.

Pour ne pas devoir nous rembourser ou perdre vos droits, déclarez vrai !

En luttant contre la fraude, nous garantissons la bonne gestion des fonds publics. Des échanges de fichiers entre la Caf et d'autres organismes et administrations nous permettent de vérifier l'exactitude des déclarations.



ENQUETE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec la Direction Générale à l'Outre-Mer (DéGéOM), réalise du 12 janvier 2015 au 27 juin 2015, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



FIBRE OPTIQUE

Voici une information sur la fibre optique à venir... Extrait d'un courrier reçu en Mairie.



Valenciennes, le 12 JAN. 2015

La Présidente

à

Mesdames et Messieurs les Maires
de Valenciennes-Métropole

D.G.S. Direction du Développement Numérique
LD/IF 12/14
Affaire suivie par : L.DEBEVERE
03 27 096 326

Objet : Communication concertée sur le plan de déploiement FttH

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,

Valenciennes Métropole s'est fortement mobilisée pour favoriser le déploiement d'un réseau très haut débit sur toute l'agglomération, afin de faire disparaître les inégalités en matière d'accès à Internet.

Les équipes de Valenciennes Métropole et de l'opérateur déployeur Orange ont travaillé de concert afin de trouver les meilleures solutions pour le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitation (FTTH), en prenant en compte les spécificités de notre territoire mi urbain, mi rural.

Pour des raisons techniques, le déploiement de la fibre optique par Orange ne peut être réalisé simultanément sur l'ensemble des communes. Il s'effectuera commune par commune, par phases de 36 mois entre le lancement des études et la fin des travaux. Le programme global de déploiement, aujourd'hui engagé, se poursuivra jusqu'en 2020.

Dans cette perspective, Valenciennes Métropole va mettre en ligne un site internet au cours du premier trimestre 2015, en vue de fournir aux habitants les informations pratiques sur le déploiement de la fibre optique à l'échelle de l'agglomération. Ces derniers auront également la possibilité de contacter directement le service développement numérique afin d'obtenir des informations supplémentaires, via l'adresse mail : fibreoptique@valenciennes-metropole.fr.

Pour ce qui relève de la communication à l'échelle de votre commune, Valenciennes Métropole, vous accompagnera spécifiquement sur le déploiement de la fibre au moment où les travaux démarreront sur votre territoire.

Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole
BP 60227 • 59305 Valenciennes cedex
Tél : 03 27 096 096 • Fax : 03 27 096 097

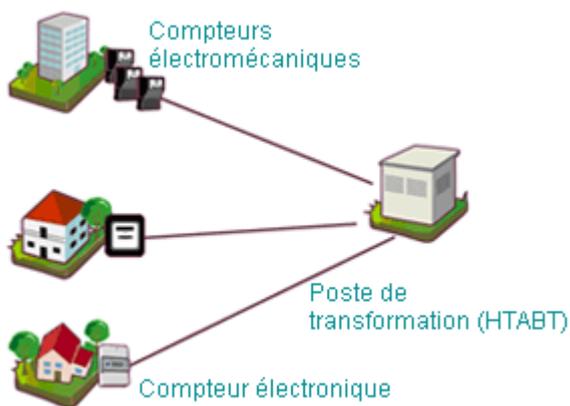
Toute la correspondance doit être adressée à Madame la Présidente sans indication de nom.

Linky, le compteur nouvelle génération

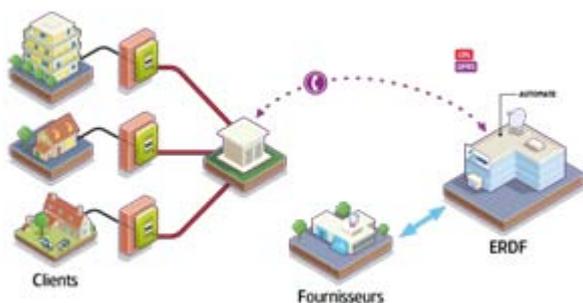
Linky présente de nombreux avantages pour le client. A commencer par une facture qui pourra être calculée sur la base de la consommation réelle, des interventions réalisées à distance (donc sans contrainte de rendez-vous) et dans des délais beaucoup plus courts.

- [Qu'est-ce que Linky ?](#)

Les compteurs actuels sont des compteurs électromécaniques ou électroniques. Ils mesurent l'énergie consommée et nécessitent l'intervention de techniciens pour les opérations les plus simples de la vie courante (mise en service, relevé, modification de puissance).



Linky est un compteur communicant, ce qui signifie qu'il peut recevoir et envoyer des données et des ordres sans l'intervention physique d'un technicien. Installé chez les clients et relié à un centre de supervision, il est en interaction permanente avec le réseau, qu'il contribue à rendre «intelligent».



Pour vos Administrés ACCUEIL CLIENTS

Particuliers	09 69 32 18 39
Professionnels	09 69 32 18 40
Entreprises	09 69 32 18 99
Professionnels de l'immobilier et de la construction	09 69 32 18 77
Producteurs	09 69 32 18 00

DEPANNAGE ET SECURITE
Tous clients
09 726 750 59
(+ Code POSTAL)

Comité local d'aide aux projets

Vous avez entre 16 et 30 ans et souhaitez monter un projet culturel, social ou économique dans le Nord-Pas de Calais ? Les points d'accueil CLAP peuvent vous accompagner !

Les CLAP accueillent gratuitement tous les jeunes de leur territoire, de 16 à 30 ans.

Quel que soit votre projet, le CLAP peut vous apporter :

- un soutien technique, une écoute et des réponses (aide au montage du projet, conseils de méthode),
- un soutien logistique (mise à disposition de photocopieuses, imprimantes, téléphones, Internet etc.),
- un soutien financier éventuel, sous certaines conditions. Le montant de cette aide varie selon les critères retenus par chaque CLAP.

Pour bénéficier de l'aide d'un CLAP, il vous suffit de vous rendre dans le point d'accueil le plus proche de chez vous.

Pour plus d'informations, contactez :

Mme Sophie Bader

Conseil régional Nord-Pas de Calais

Direction des partenariats internationaux et régionaux (DPIR)

111, rue Berthe Morisot, 59555 Lille Cedex.

Tél : 03.28.82.79.16

Courriel : sophie.bader@nordpasdecals.fr



SOLIDARITE

Donner c'est déjà agir ! Faire un don matériel au Secours populaire est une autre manière d'être acteur de la solidarité et prendre part aux actions du SPF en faveur des plus démunis.

En plus des dons financiers, le Secours populaire collecte quotidiennement des dons matériels (vêtements neuf ou en excellent état, linge de maison, petits matériels, jouets, mobilier mais également livres, électroménager...) Tout ce qui peut être redistribué en respectant la dignité des personnes.

En apportant vos dons matériels, vous participez à une grande chaîne de solidarité ! Ce qui ne vous sert plus et qui est en bon état peut être indispensable à une personne en difficulté.

Régulièrement, des braderies sont organisées dans le but de générer des moyens financiers et permettre de répondre aux demandes de solidarité.

Vous pouvez déposer vos dons dans les structures du Secours populaire, qui sont présentes dans l'ensemble des départements.

Entretien des caniveaux et des trottoirs

Chacun doit *balayer devant sa porte* au sens propre.

C'est la résurgence d'une coutume spontanée, non écrite. Elle repose sur un consensus social et la conscience que cette obligation d'entretenir devant chez soi est un usage ancestral. Evidemment, nous pourrions, comme dans certaines villes, instituer une taxe municipale "entretien trottoir". Le code des impôts le prévoit. C'est plutôt impopulaire en ce moment !

Tout ça pour vous dire : Merci d'entretenir vos trottoirs et caniveaux !

Notre village sera plus beau, ce sera grâce à vous et vous aurez envie de le préserver !

LES DEJECTIONS CANINES

Les excréments des animaux sont intolérables sur les trottoirs. Cela traduit un défaut d'éducation de l'animal et un manque de civisme du maître. Il faut impérativement ramasser les déjections de son animal ou le conduire dans un endroit approprié, ce qui conditionne son intégration dans le milieu urbain. Le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3e classe (450 €).

Ramassez les déjections de votre animal, pensez aux enfants qui peuvent se souiller, aux personnes âgées qui peuvent glisser, aux personnes à mobilité réduite circulant avec des fauteuils et aux personnes non voyantes.

La commune vous offre des sachets appropriés au ramassage des déjections canines : n'hésitez plus, passez en Mairie en rechercher !

Voisinage : passer la tondeuse

Vos bouchons d'oreilles ou casque antibruit en place, vous voilà prêt à passer la tondeuse, mais pas votre voisinage.

La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », mais cet article R. 1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse

La plupart des communes ont pris des arrêtés municipaux à ce sujet. Le plus souvent, il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

en jour ouvrable : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
le dimanche : de 10h00 à midi.

Entretien et taille des haies, arbres arbustes...

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
Adressez vous en Mairie.

AGIR ENSEMBLE

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de protéger vos droits et libertés en matière de :

Droits des usagers des services publics	Droits de l'enfant
Lutte contre les discriminations	Déontologie de la sécurité

Pour s'informer :

- Sur le site internet: www.defenseurdesdroits.fr
- Par téléphone au **09 69 39 00 00**
(coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe)

Pour saisir le Défenseur des droits :

- Par le formulaire en ligne sur: www.defenseurdesdroits.fr
(rubrique « SAISIR »)
- Par l'intermédiaire de plus de 400 délégués de proximité du Défenseur des droits: www.defenseurdesdroits.fr
(rubrique « CONTACTEZ votre délégué »)
- Par courrier postal:
Le Défenseur des droits
7, rue Saint-Florentin
75409 Paris Cedex 08

Le recours au Défenseur des droits est gratuit. Lorsque vous saisissez le Défenseur des droits, n'oubliez pas de transmettre la copie de l'ensemble des documents relatifs à votre demande pour en faciliter le traitement.

Réalisation : Défenseur des droits - Impression : Direction de l'information légale et administrative

PEFC 10-31-2190 Certifié PEFC (pfi-france.org) IMPRIM'VERT®

Défendre **les usagers des services publics**

Saisissez le Défenseur des droits

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DÉFENSEUR DES DROITS
defenseurdesdroits.fr

Faire respecter vos droits



Les Permanences du PIMMS

Faciliter l'accès aux droits et aux services publics telle est la mission du PIMMS de Valenciennes dont les locaux, situés 1 rue Vétrine (à côté de la halle de sports Nungesser).

Le PIMMS accueille tous ceux qui rencontrent des difficultés pour maîtriser leur facture d'électricité, de gaz, d'eau, d'assurances ; de loyers... ou ne savent pas remplir un dossier retraite, une déclaration de revenus, etc. Le PIMMS travaille le plus souvent en amont des problèmes pour éviter par exemple les coupures d'énergie. Pour aider ces personnes, le PIMMS dispose de cinq personnes. Le PIMMS tient aussi des permanences à la gare, à la poste, à la Chasse Royale, à Saint-Waast, la Briquette et dans les communes partenaires.

Tél. : 03 61 25 04 56 ; e-mail : courrier valenciennes@pimms.org.

Numéros utiles



DIVERS

Samu	15
Police	17
Pompiers	18
Urgence depuis un portable	112
Centre Hospitalier Valenciennes	03 27 14 33 33
Centre anti-poison	0 825 81 28 22
Centre des grands brûlés	03 20 44 59 62
SOS mains	0 826 209 575
Horloge parlante	36 99
Gare SNCF	36 35
Météo	0 892 680 859

ADMINISTRATIONS

Centres des impôts Valenciennes	03 27 14 65 65
Conseil général du Nord (Lille)	03 59 73 59 59
Conseil régional du Nord Pas de Calais (Lille)	03 28 82 82 82
La poste	36 31
Sous préfecture de Valenciennes	03 27 14 59 59
Prud'hommes (Valenciennes)	03 27 32 28 50
Tribunal d'instance (Valenciennes)	03 27 20 23 00
Tribunal de grande instance (Valenciennes)	03 27 14 67 00
URSAFF Valenciennes	03 27 22 32 32
CPAM	36 46
Pôle Emploi	36 49
Allocations Familiales	0 820 25 99 90
France Telecom	10 14

SOCIAL

Allo Services Public	39 39
Drogues, alcool tabac info service	0 800 23 13 13
SOS alcool	03 20 73 54 64
Sida info service	0 800 840 800
SOS Amitié	03 20 55 77 77
Personnes âgées maltraitées	39 77
Fil Santé Service Jeunesse	32 24
Don du sang	0810 150 150
SOS Enfants disparus	0810 012 014
SOS Enfants maltraités	119
SOS Femmes battues	3919
Samu social	115
Cancer info service	0 810 810 821
Vol et perte de carte	0892 705 705
Vol et perte de chequiers	0836 683 208



CAPER Comité Amiante Prévenir et Réparer

Votre référent sur Monchaux : Monsieur Jean Pierre POTTIER

12, rue Anatole France 59224 THIANT

Tel : 03.27.24.61.43

Email : caper.thiant@wanadoo.fr

-- Festivités à venir en 2015 --



21 mars 2015 : concert gratuit chorale Église

04 avril 2015 : Madame la Cloche 16h

12 avril 2015 : passage du Paris Roubaix

16 avril 2015 : Grand Prix de Denain

19 avril 2015 : randonnée de Printemps

00>

26 avril 2015 : Brocante

8 mai 2015 : cérémonie commémorative et remise des médailles du travail

22 mai 2015 : rencontres Monchalsiennes

29 mai 2015 : fête des mères par la commune

20 juin 2015 : fête de la musique

11 juillet 2015 : festivités du 14 juillet

12 septembre 2015 : repas dansant

27 septembre 2015 : thé dansant de l'association des Pré-retraités et Retraités de 15h à 20 h

10 octobre 2015 : repas des 3 X 20 ans et +

07 novembre 2015 : concours de belote

14 novembre 2015 : exposition d'artistes

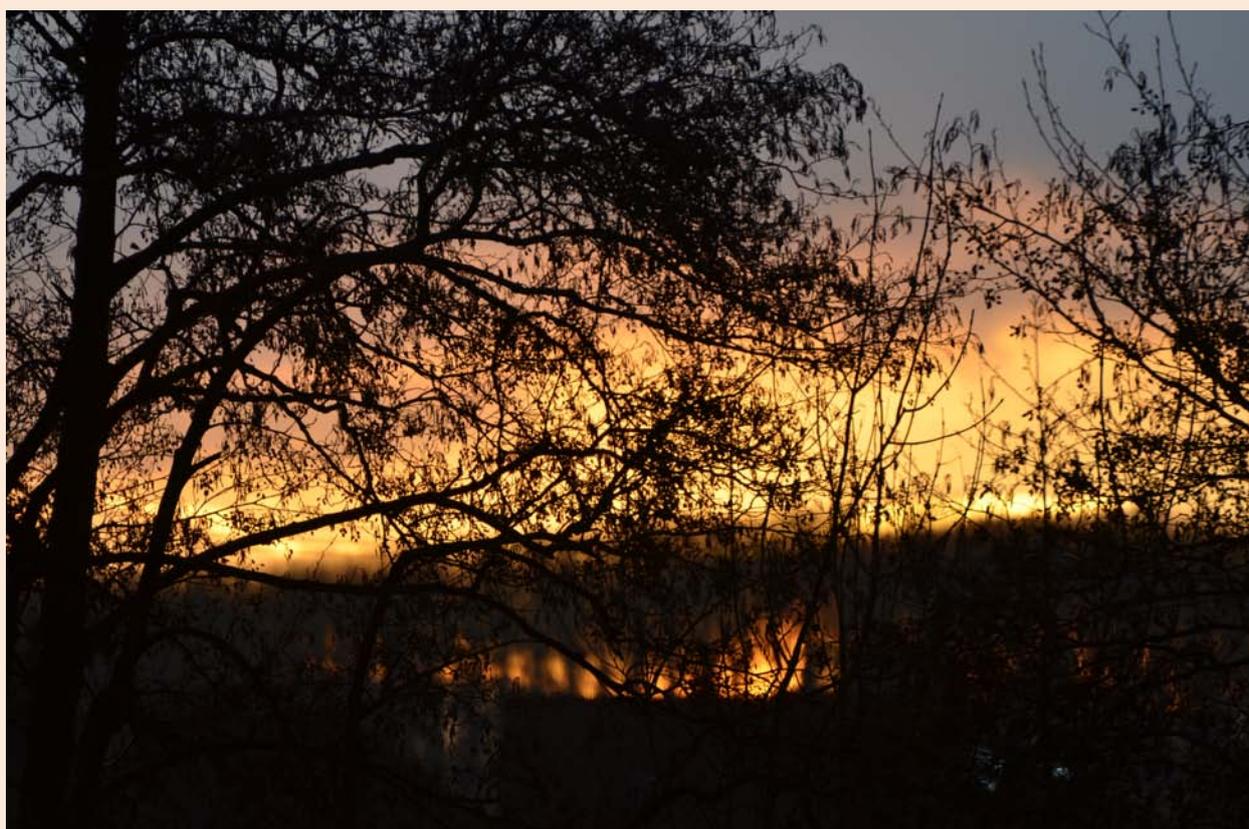
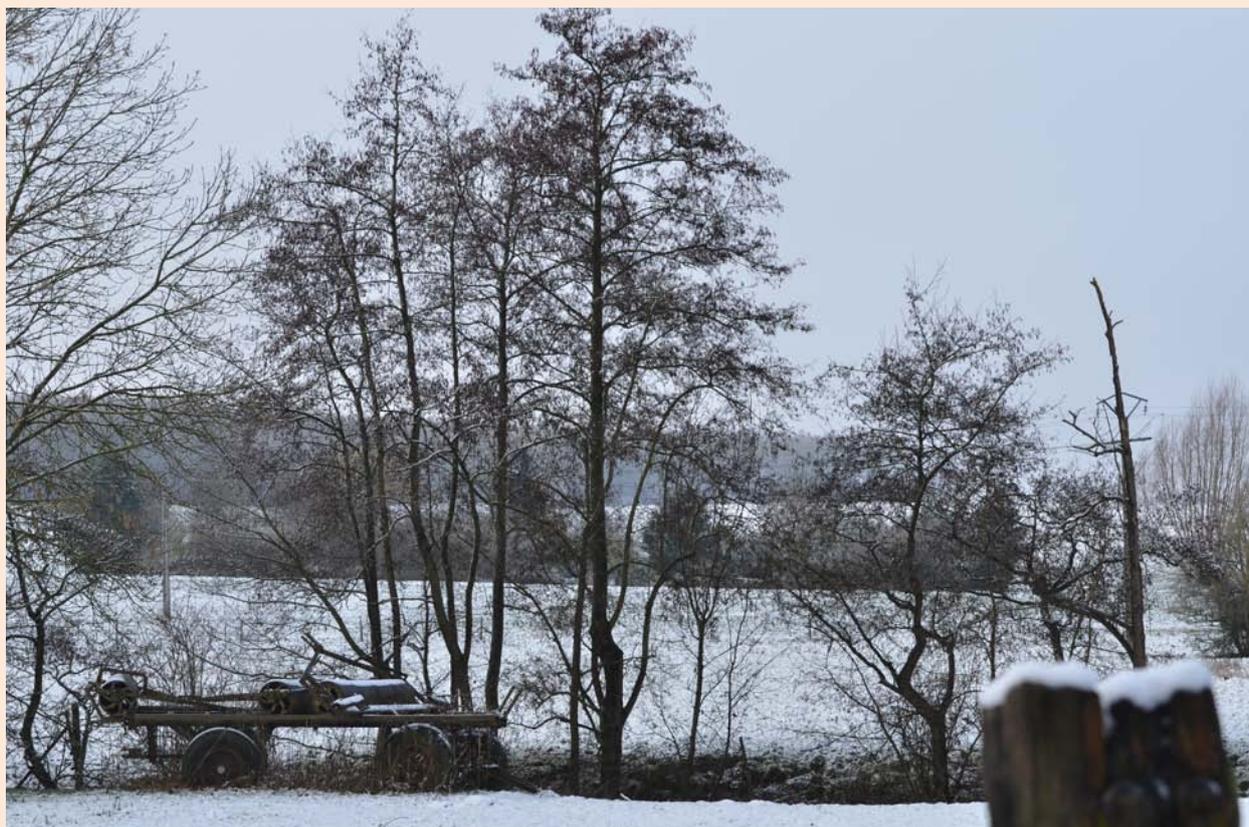
21 novembre 2015 : repas de la pétanque

29 novembre 2015 : concert de musique Ste Cécile (à confirmer)

05 décembre 2015 : Téléthon et Saint Nicolas

21 décembre 2015 : festivités de Noël

31 décembre 2015 : Saint Sylvestre



Photos : Dominique DELEUZE

Nous vous remercions de votre lecture et nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.